

surfacturation consommation edf

Par laurent, le 02/10/2008 à 07:39

Je viens de recevoir un rappel de facturatio sur lz consommation de l'énergie de 1600e du à la défficience de leur compteur, constatation le 12.02.08 et datant du 13.08.07, étant électricien àla retrazite handicapé, j'ai en mémoire que le matériel, dans les coffrets de distribution sont "PROPRIETE INCESISSABLE DE L'EDF"et que nul à part eux y ont accés, donc , impossibilité de controle. A l'époque ou ses méssieurs passer tout les deux mois, il n'y avait que trés peut de problémes, mais la conjoncture actuelle privilégiant l'appat du gain et non le service public(sic), le laxisme et laisser pour compte est de notoriété, situation bien référencée vue que les pays avoisinant nous jalouse. Nous savons que part nos deniers nous leur permettons d'avoir des baisses sur leur tarafication de l'ordre de 10% de leur consommation un CE super compétitif, des voyages au bouit du monde défiant toute concurrence, des aides à tous les niveaux, des départs à la retraite avec des bouquets faramineux..etc... etc (j'ai de la famille dedans, et amis, qui ont bien raison de profiter de ses avantages) mais là ou le bas blesse c'est quand méme nous qui payont!!!! En tant que fournisseur et locatier de la matière et du matériel il doivent en assurer leur fiabilité. Si pour des raisons d'économie leur matériel est obsolette ce n'est pas notre problème mais le leur . En tant que consomateur nos loies sont baffoués par le sacro-saint de leur puissance aux détriment de toute logique. Il ya des exemples concrét tel que les fournisseur de téléphonie, les compagnies de carburant, les comptoirs de matériels tous confondus "l'edf n'est pas DIEU(si il y en a un)". Donc je recherche des documents pouvant m'opposer à cette surfacturation afin de prouver que les texte de loies sont pour tous le monde identique. Je n'irai pas dire que ce service loue du matériel à des frauduleux mais si vous réfléchissez un peut:combien vous revient la location du disjoncteur fourni par l'edf ,lors d'une nouvelle ouverture de ligne,au bout d'une vie ,alors que son prix d'achat ne dépasse guére 30e???????? Je pourrai en rajouter pendant des heures, mais la déscencene me le permet pas .J'attends de vos nouvelles avant qu'il ne vienne la lubie de couper cette énergie, je serai mal étant insufisant respiratoire......Daniel

Par stan, le 15/01/2009 à 18:32

bonjour laurent et bien il m'est arrivé le même problème le mois dernier donc une serfacturation énorme de ma note d'électricité je voulais savoir comment est ce que tu t'y été pris pour reglé ton affaire, ou alors si il faut directement commencé par passé par une voie juridique.

voila merci d'avance cordialement